Conseil municipal

Convocation à une séance du conseil municipal

M. ...................... , conseiller municipal, est convoqué à la séance du conseil municipal qui aura lieu :

le ...................... (1) à ...................... heures, à ...................... (*selon le cas :* la mairie *ou* au lieu habituel des séances*, etc.*).

L’ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

|  |
| --- |
| - ...................... |
| - ...................... |
| - ...................... |

Fait à ...................... , le ......................

Le maire,

(*Signature et cachet*)

Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10).

*(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2121-11 et L. 2121-12 du CGCT).*

*(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L. 2121-12 du CGCT).*